

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Remboursement d'un bénéficiaire du Service de Soins Infirmiers à Domicile du CIAS Grand Lac

1 DOCUMENT - Publié le 22 mai 2025

CIAS
Service d'Administration
Intercommunautaire de l'Agglomération

Conseil d'Administration
Séance du 22 mai 2025 à 19h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1001 boulevard Louis TROIS ANDES BARRÉ

NOM ET PRÉNOM	Présent	Absent	Excusé
1. M. Jean-François BÉGIN		X	
2. M. Jean-François BÉGIN		X	
3. M. Jean-François BÉGIN	X		
4. M. Jean-François BÉGIN		X	
5. M. Jean-François BÉGIN		X	
6. M. Jean-François BÉGIN	X		
7. M. Jean-François BÉGIN		X	
8. M. Jean-François BÉGIN	X		
9. M. Jean-François BÉGIN	X		
10. M. Jean-François BÉGIN	X		
11. M. Jean-François BÉGIN	X		
12. M. Jean-François BÉGIN	X		
13. M. Jean-François BÉGIN	X		
14. M. Jean-François BÉGIN	X		
15. M. Jean-François BÉGIN	X		
16. M. Jean-François BÉGIN	X		
17. M. Jean-François BÉGIN	X		
18. M. Jean-François BÉGIN	X		
19. M. Jean-François BÉGIN	X		
20. M. Jean-François BÉGIN	X		
21. M. Jean-François BÉGIN	X		
22. M. Jean-François BÉGIN	X		
23. M. Jean-François BÉGIN	X		
24. M. Jean-François BÉGIN	X		
25. M. Jean-François BÉGIN	X		

Président du conseil de Grand Lac
M. Jean-François BÉGIN
Maire de BÉGIN

Président du CIAS Grand Lac
M. Jean-François BÉGIN
Maire de BÉGIN

Le document est adopté en vertu de l'article 10 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative au droit de regard et au droit d'accès et de rectification des informations.

Adopté le 22 mai 2025
Le Président,
M. Jean-François BÉGIN

Le Secrétaire de séance,
M. Jean-François BÉGIN

Le présent document est adopté en vertu de l'article 10 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative au droit de regard et au droit d'accès et de rectification des informations.



2025-05-22_DELIB9.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 6,1 MO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.